



CANADA

TREATY SERIES 1967 No. 23 RECUEIL DES TRAITÉS

PETROLEUM

Winter Maintenance of the Haines-Fairbanks Pipeline

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa May 10 and June 23, 1967

Entered into force June 23, 1967

PÉTROLE

Entretien durant l'hiver du pipeline Haines-Fairbanks

Échange de Notes entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa les 10 mai et 23 juin 1967

En vigueur le 23 juin 1967

43 280 127  
/ 30697 76

43 280 721  
/ b 1639225

CANADA



TREATY SERIES 1967 No. 27

**EXCHANGE OF NOTES (MAY 10 AND JUNE 23, 1967) BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA AND THE GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA EXTENDING THROUGH THE 1967-68 WINTER SEASON THE PROVISIONS OF THE AGREEMENT FOR THE WINTER USE AND MAINTENANCE OF PORTIONS OF THE HAINES ROAD IN BRITISH COLUMBIA AND YUKON TERRITORY.**

I

PETROLEUM

*The Secretary of State for External Affairs to the Ambassador of the United States of America to Canada.*

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

Ottawa, May 10, 1967.

No. X-169

EXCELLENCY,

I have the honour to refer to the Exchange of Notes of October 31 and November 17, 1966, which constituted an agreement between our two Governments to extend for the winter season of 1966-1967 the agreement of November 27, 1964<sup>(1)</sup>, in respect of arrangements for the winter maintenance of the northern and southern portions of the Haines Road.

The Government of Canada has given careful consideration to future arrangements for winter maintenance of the Haines Road and I have the honour to inform the Government of the United States of America that the Canadian Government is agreeable to assuming full responsibility for the winter maintenance of that part of the Haines Road which lies in Canada starting with the 1967-1968 winter season. The Canadian Government's assumption of this responsibility would be conditional on the section of the highway which lies in Alaska being kept open by the Alaskan authorities in the same manner as at present. If this proposal is acceptable to the United States Government, I have the honour to propose that this Note and your reply shall constitute an agreement between our two governments on this subject effective on the date of your reply.

Accept, sir, the renewed assurance of my highest consideration.

PAUL MARTIN,

*Secretary of State for External Affairs.*

His Excellency W. Walton Butterworth,  
Ambassador of the United States of America,  
Ottawa.

<sup>(1)</sup> Canada Treaty Series 1964 No. 27

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (LES 10 MAI ET 23 JUIN 1967) ENTRE LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE PROROGÉANT JUSQU'À LA FIN DE L'HIVER 1967-1968 LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD RELATIF À L'UTILISATION ET À L'ENTRETIEN, DURANT L'HIVER, DE SECTEURS DE LA ROUTE HAINES SITUÉS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DANS LE TERRITOIRE DU YUKON.

I  
Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 10 mai 1967.

N° X-169

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'Échange de Notes en date du 31 octobre et du 17 novembre 1966, lequel constituait entre nos deux Gouvernements un accord relatif à la prorogation durant l'hiver 1966-1967 de l'Accord du 27 novembre 1964<sup>(1)</sup> concernant les dispositions à prendre pour l'entretien des secteurs nord et sud de la route Haines.

Le Gouvernement canadien ayant soigneusement étudié les mesures qu'il prendra désormais pour assurer l'entretien de la route Haines, j'ai l'honneur d'informer le Gouvernement des États-Unis d'Amérique que le Gouvernement canadien est d'accord pour se charger totalement de l'entretien pendant l'hiver de la portion de la route Haines située en territoire canadien à compter de l'hiver 1967-1968. Le Gouvernement canadien n'assumera cette responsabilité qu'à condition que les autorités de l'Alaska maintiennent ouvert le secteur de la route situé en Alaska comme elles le font à présent. Si le Gouvernement des États-Unis accepte ces dispositions, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et votre réponse constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à compter de la date de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,*

PAUL MARTIN.

Son Excellence Monsieur W. Walton Butterworth

Ambassadeur des États-Unis d'Amérique  
Ottawa

<sup>(1)</sup> Recueil des Traités 1964 n° 27.

## II

*The Chargé d'Affaires, a.i. of the United States Embassy in Canada to the  
Secretary of State for External Affairs.*

## EMBASSY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa, June 23, 1967.

No. 320

SIR:

I have the honor to refer to your Note N. X-169, dated May 10, 1967, regarding arrangements for the winter maintenance of the northern and southern portions of the Haines Road.

The Government of the United States of America is pleased to have the assurances of the Government of Canada that it is agreeable to assuming full responsibility for the winter maintenance of that part of the Haines Road which lies in Canada starting with the 1967-1968 winter season. It is noted that the assumption of this responsibility by the Government of Canada is conditional on the section of the highway which lies in Alaska being kept open by the Alaskan authorities in the same manner as at present.

The State of Alaska has been consulted with regard to the above-mentioned condition. It has given complete assurances that it will continue to assume responsibility for both winter and summer maintenance of that portion of the Haines Road lying within its jurisdiction.

It is agreed that your Note No. X-169 and this reply thereto shall constitute an agreement between our two governments on this subject effective on the date of this note.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

JOSEPH W. SCOTT,

*Chargé d'Affaires ad interim.*

The Honourable  
Paul Martin,

Secretary of State for External Affairs,  
Ottawa.

PAUL MARTIN

Ottawa

## II

*Le Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Canada  
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.*

## AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 23 juin 1967.

N° 320

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° X-169, en date du 10 mai 1967, concernant les dispositions relatives à l'entretien en hiver des secteurs nord et sud de la route Haines.

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a reçu avec plaisir les assurances du Gouvernement canadien comme quoi il est d'accord pour assurer complètement l'entretien en hiver du secteur de la route Haines qui est situé au Canada à compter de la saison d'hiver 1967-1968. Nous avons pris note du fait que le Gouvernement canadien n'assume cette responsabilité qu'à condition que les autorités de l'Alaska maintiennent ouvert le secteur de la route situé en Alaska comme elles le font à présent.

L'État de l'Alaska a été consulté à propos de la condition dont il vient d'être fait mention. Il a donné des assurances complètes qu'il continuera de pourvoir à l'entretien, en hiver comme en été, du secteur de la route Haines situé dans sa juridiction.

Il est entendu que votre Note n° X-169 et la présente réponse constitueront entre nos deux Gouvernements un accord à ce sujet qui prendra effet à compter de la date de la présente note.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Le Chargé d'affaires ad interim,*

JOSEPH W. SCOTT.

L'honorable Paul Martin

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures  
Ottawa

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20091002 4895 4

Ottawa, le 23 juin 1967

Ottawa, le 23 juin 1967  
N° 320

MONSIEUR LE MINISTRE

Je vous prie de me faire parvenir à votre adresse la version française de votre rapport intitulé "Le développement économique de l'Alaska" que vous m'avez adressé le 10 mai 1967.

Le Gouvernement du Canada a l'honneur de vous remercier de l'intérêt que vous avez manifesté pour l'Alaska et de vous adresser ce rapport.

© Crown Copyrights reserved

Available by mail from the Queen's Printer, Ottawa,  
and at the following Canadian Government bookshops:

HALIFAX  
1735 Barrington Street

MONTREAL  
Æterna-Vie Building, 1182 St. Catherine Street West

OTTAWA  
Daly Building, Corner Mackenzie and Rideau

TORONTO  
221 Yonge Street

WINNIPEG  
Mall Center Building, 499 Portage Avenue

VANCOUVER  
657 Granville Street

or through your bookseller

Price: 35 cents Catalogue No. E3-1967/23

Price subject to change without notice

Queen's Printer for Canada  
Ottawa, 1970

L'honorable Paul Martin

Ottawa

CANADA

TREATY SERIES 1967 No. 24 RECUEIL DES TRAITÉS

Exchange of Notes between CANADA and YUGOSLAVIA

Belgrade, September 1967

© Droits de la Couronne réservés

En vente chez l'Imprimeur de la Reine à Ottawa,  
et dans les librairies du Gouvernement fédéral:

HALIFAX  
1735, rue Barrington

MONTRÉAL  
Édifice Aeterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA  
Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau

TORONTO  
221, rue Yonge

WINNIPEG  
Édifice Mall Center, 499, avenue Portage

VANCOUVER  
657, rue Granville

ou chez votre libraire.

Prix 35 cents N° de catalogue E3-1967/23

Prix sujet à changement sans avis préalable

Imprimeur de la Reine pour le Canada  
Ottawa, 1970

Échange de Notes entre le CANADA et la YUGOSLAVIE

Belgrade, le 19 septembre 1967

En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1967

31237 / 0. 3159218

